Yacht Club
Ispe Biscarrosse

http://www.ycib.fr
contact@ycib.fr
Yacht Club Ispe Biscarrosse
5366 , route des lacs
40600 BISCARROSSE

AVIS DE COURSE

La DBS - 5A

DIMANCHE 17 AOUT 2025

1. REGLES :

La régate sera régie par :

1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,

1.2. les règlements fédéraux,

2. PUBLICITE

2.1. En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.

3.2. La régate est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris France.

3.3. La procédure d'inscription se fait en ligne. Connectez-vous sur le site https://ycib.fr a l'aide vos identifiants (les créer si besoin). Lorsque vous êtes connectés dans le menu « Commission Sportive » vous trouverez la liste des inscrits à la prochaine régate et la possibilité de vous inscrire. Au besoin, vous pouvez toujours vous inscrire le jour de la régate au club auprès de la personne en charge des inscriptions, entre 10h et 12h. En cas de problème, vous pouvez contacter la commission sportive : commission.sportive@ycib.fr

3.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent pouvoir présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. PROGRAMME

4.1. Le Briefing aura lieu le jour de la régate à 13h15 au Club et le Départ sera donné à 14h00

4.2. Les parcours seront établis en fonction des conditions météo, ils seront donnés au briefing ou sur l'eau au moins 5 minutes avant le départ (tableau sur bateau comité).

5. SYSTEME DE PENALITE

5.1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

6. CLASSEMENT

6.1. Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance.
6.2. Au moins une course devra être validée pour valider la compétition.
6.3. Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera calculé sur le total des courses réalisées,
6.4. Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera calculé sur le total des courses réalisées en retirant sa plus mauvaise course.

7. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

8. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

9. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

10. SECURITE

Le port d'un équipement personnel de flottabilité est obligatoire pour les solitaires et, selon les conditions météo, pour les équipages dont les bateaux ne sont pas munis de filières. Ce dernier point sera précisé lors du briefing.

Pour la Commission Sportive YCIB.